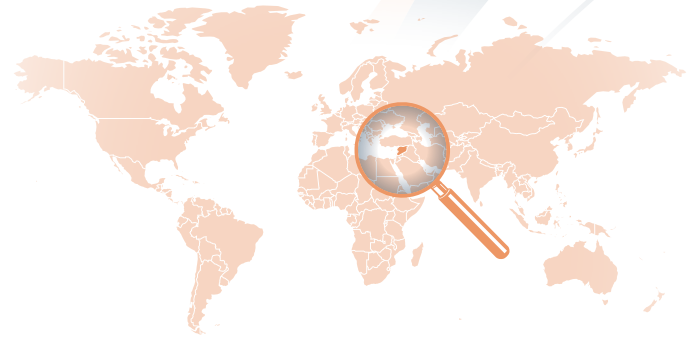




**GIJTR**

Global Initiative for Justice  
Truth & Reconciliation



L'étude de cas suivante a été rédigée par un consultant indépendant pour le compte de l'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation (GIJTR). Cette étude de cas s'appuie sur une combinaison de recherches documentaires, d'analyses de documents et d'entretiens. Elle reflète donc ces perspectives et ces résultats, tels qu'ils ont été compilés et rédigés par le(s) auteur(s) consultant(s). Les personnes interrogées ont été rendues anonymes afin de garantir leur sécurité et leur confidentialité, mais le GIJTR tient à remercier toutes les personnes interrogées pour leur temps et leur participation.

# PROMOUVOIR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA JUSTICE ET DE L'ÉTABLISSEMENT DES RESPONSABILITÉS POUR LES PERSONNES SURVIVANTES DE VIOLENCES SEXUELLES EN CONTEXTE DE CONFLIT

## Étude de cas sur dans le Syrie

**Auteur:** Synergy for Justice

### Introduction et Contexte

Synergy for Justice (Synergy), depuis sa création en 2015, collabore avec des partenaires locaux pour soutenir les personnes syriennes survivantes des violences sexuelles liées au conflit (VSLC) et de la torture. En collaboration avec Lawyers and Doctors for Human Rights (LDHR) depuis 2015, et plus récemment avec Amal Healing and Advocacy Center (AHAC), Synergy a bénéficié d'un accès privilégié aux témoignages, données et expériences des personnes survivantes de la violence sexuelle liée au conflit (VSLC), dont les cas ont été méticuleusement documentés à des fins médico-légales, visant à obtenir justice et à établir les responsabilités pour les crimes endurés. Grâce à l'accès à plus de 500 rapports médicaux anonymisés de personnes survivantes de VSLC, nous avons pu approfondir notre compréhension des horreurs subies, tant dans leurs impacts immédiats que chroniques et des besoins à long terme de ces personnes survivantes. Au cours des sept dernières années, Synergy et LDHR ont produit de multiples rapports thématiques sur les droits humains, détaillant les expériences des personnes arrêtées et détenues par les forces du régime d'Assad. Ces rapports sont basés sur l'analyse des données issues des rapports médico-légaux rédigés par les médecins de LDHR, formés à la documentation médico-légale

conforme au *Manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (connu sous le nom de « Protocole d'Istanbul »)*<sup>1</sup>. Synergy et LDHR se sont engagés à révéler les expériences des personnes survivantes de VSLC dans le but de dévoiler l'étendue des crimes en Syrie, conserver les preuves pour que les personnes survivantes puissent réclamer justice et mettre en lumière les impacts subis par les personnes survivantes de VSLC, à court et à long terme. Les personnes responsables de la formation, la recherche et la documentation à Synergy et à LDHR, qui ont initialement apporté leur expertise juridique, médicale et psychologique à notre travail en 2016, ont depuis approfondi leur compréhension en apprenant directement des personnes survivantes sur leurs expériences, les effets des VSLC, et leurs besoins.

Dans cette étude de cas, nous avons étudié les évaluations médico-légales (FME pour son acronyme en anglais), nos rapports sur les droits humains et recommandations, de même que les rapports de nos donateurs et les propositions dans lesquelles nous avons examiné et condensé nos observations sur plusieurs années. Les cofondateurs de Synergy, ainsi que les membres expérimentés de LDHR et les responsables de la documentation sur le terrain, ont été interrogés sur leurs expériences et les apprentissages tirés de leur activité. Nous nous sommes également basés sur le prochain guide de Synergy, intitulé *Syria Supplement to International Protocol on the Documentation and Investigation of Sexual Violence in Conflict 2nd Edition*.

La Syrie, située au Moyen-Orient, se distingue par une histoire riche et variée qui remonte à plusieurs millénaires. Berceau de civilisations antiques telles que les Phéniciens, les Assyriens, les Grecs, les Romains et les Byzantins, elle témoigne d'un passé historique remarquable. Ayant acquis son indépendance du mandat français en 1946, la Syrie a par la suite traversé des périodes d'instabilité politique, caractérisées par de multiples coups d'État militaires et un régime autoritaire impitoyable. Le conflit syrien, éclaté en 2011, s'inscrit dans le mouvement plus large des révoltes connues sous le nom de « Printemps arabe ». L'insurrection en Syrie a initialement pris la forme de manifestations pacifiques de la population, réclamant des réformes politiques, la fin de la corruption et le respect des droits humains. Cependant, face aux protestations, le gouvernement du président Bachar el-Assad a réagi violemment, transformant le conflit en une guerre civile d'envergure.

Le conflit syrien se caractérise par sa complexité, impliquant de nombreux acteurs et des enjeux géopolitiques variés. Des groupes d'opposition et des factions armées ont émergé, fragmentant et prolongeant le conflit. La complexité du conflit est encore renforcée par l'implication d'acteurs internationaux. Plusieurs pays, y compris des puissances régionales et mondiales, ont soutenu

### **Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation**

En 2014, la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC) a lancé l'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation (GIJTR), un consortium de neuf organisations internationales visant à proposer des approches globales, intégratives et multidisciplinaires aux questions de vérité, de justice et de réconciliation. La GIJTR travaille principalement avec les populations locales, les organisations de la société civile (OSC), les survivants et les gouvernements pour développer une justice transitionnelle collaborative, centrée sur les victimes et collaborative, et axée sur la dignité, le respect, l'inclusion et la transparence dans les sociétés sortant d'un conflit ou d'une période de régime autoritaire. Depuis sa création, la GIJTR s'est engagée auprès de personnes de 78 pays, elle a travaillé avec 801 organisations locales de la société civile (OSC), mené 588 projets communautaires et soutenu 8 000 initiatives visant à lutter contre les violations des droits de la personne.

**Pour plus d'informations,  
rendez-vous sur [gijtr.org](http://gijtr.org).**



**GIJTR**  
Global Initiative for Justice  
Truth & Reconciliation

différentes factions, menant à une intensification militaire et des interventions extérieures. Le conflit a aussi été marqué par la montée de groupes extrémistes, tels que l'État islamique (EI) en Irak et en Syrie, aggravant la violence et le déplacement massif de populations.

L'impact du conflit sur la population syrienne a été dévastateur. Des millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de la Syrie, tandis que d'autres ont cherché refuge dans des pays voisins et au-delà. Plus de cinq millions de Syriens se sont enregistrés comme demandeurs d'asile auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En Turquie, le gouvernement rapporte la présence de 3 366 185 Syriens et Syriennes sur son territoire. Selon le HCR, le Liban, la Jordanie, l'Irak et l'Égypte hébergent respectivement 805 326, 660 022, 262 218 et 147 401 personnes réfugiées syriennes. Il est pertinent de mentionner que les pays voisins comme<sup>2</sup> le Liban et la Turquie précisent que ces chiffres ne représentent que les individus officiellement enregistrés, alors qu'une part significative de personnes réfugiées a fui le conflit par des passages frontaliers non officiels et vit maintenant sans enregistrement, avec un accès très limité aux services de protection. La destruction des infrastructures, y compris des hôpitaux, des écoles et des zones résidentielles, a engendré des conséquences humanitaires dramatiques. Ce conflit a également entraîné une perte de vie massive, les estimations du nombre de victimes oscillant entre plusieurs centaines de milliers et plus d'un million.

Le conflit syrien s'est distingué par des VSLC généralisées et systématiques, aux répercussions dévastatrices pour les individus et les communautés. Les forces gouvernementales et divers groupes armés non étatiques ont été impliqués dans la perpétration de ces violences. Les VSLC en Syrie incluent une série d'actes atroces, tels que le viol, l'esclavage sexuel, les mariages forcés, la torture sexuelle et d'autres formes de violence fondées sur le genre. D'après les rapports de Synergy for Justice et de LDHR, 86 pour cent des femmes détenues ont déclaré lors de leurs évaluations médicales avoir subi une forme de violence sexuelle ou de harcèlement en détention, tandis que 61 pour cent ont fait état de multiples formes de violence sexuelle<sup>3</sup>. Ces actes de violence ont été utilisés comme des instruments de guerre, des outils d'intimidation, de punition et de contrôle sur les communautés, provoquant de graves traumatismes physiques et psychologiques.

Les femmes, les filles et les membres des communautés LGBTQ+ ont subi une vulnérabilité accrue aux VSLC, tout comme les hommes et les garçons qui ont également été visés. En 2019, Synergy et LDHR ont révélé dans un rapport l'ampleur des violences sexuelles subies par les hommes et les garçons en détention. Selon les 138 rapports médicaux étudiés, 87,7 % mentionnaient une forme de violence sexuelle, 42,7 % plusieurs formes, et la moitié rapportait des violences autres que la nudité forcée. Environ un quart des hommes a fait état d'agressions directes sur leurs organes génitaux, 15 % ont été exposés à des menaces ou forcés à assister à des actes de violence sexuelle, et 84 % des hommes et des garçons ont été contraints à la nudité. L'analyse poussée des 15 cas d'étude d'hommes survivants en détention démontre que les impacts de la violence sexuelle ont été profonds et dévastateurs, influençant leur quotidien, leurs relations familiales et leur place au sein de leurs communautés. Selon un rapport des Nations Unies de 2021, environ 97 pour cent des cas de VSLC signalés dans le monde touchent des femmes, alors que seulement 1 % concerne des hommes et des garçons<sup>4</sup>. Il est crucial de contester les stéréotypes sociaux et culturels représentant les hommes comme invulnérables, car cela accentue la stigmatisation des hommes et des hommes transgenres survivants<sup>5</sup>. Le conflit en Syrie s'est caractérisé par des ciblage délibérés de groupes ethniques, religieux et minoritaires spécifiques, exacerbant ainsi la vulnérabilité de ces communautés. Des cas de violence sexuelle ont été rapportés dans les centres de détention, aux points de contrôle, durant les déplacements forcés et dans les zones sous contrôle de différents groupes armés, exacerbant ainsi la souffrance des personnes survivantes.

En présence d'arrestations arbitraires, de détentions, de torture et de violences sexuelles commises massivement durant un conflit militaire ou dans des zones dépourvues de procès équitable, il est presque impossible que les auteurs de ces crimes soient jugés responsables par le système judiciaire de leur propre nation. Dans les systèmes gouvernementaux autoritaires, centrés sur eux-mêmes et corrompus, l'impunité pour les violations des droits humains devient inévitable, les dirigeants utilisant tous les moyens nécessaires pour conserver leur pouvoir. Alors que le conflit syrien continue sans solution en vue, les voies et les mécanismes de recherche de justice et d'établissement des responsabilités pour les personnes survivantes demeurent limités et peu accessibles. Tant que Bachar el-Assad restera au pouvoir, il est peu probable de voir émerger en Syrie un processus d'établissement des responsabilités significatif. Pendant des décennies, sous les régimes successifs de Bachar el-Assad et de son père Hafez el-Assad, le secteur de la sécurité en Syrie a été instrumentalisé pour opprimer la population syrienne à travers un régime implacable d'arrestations arbitraires, de détentions et de tortures, y compris des violences sexuelles. Cette combinaison d'incertitude et de terreur, générée par l'oppression des forces de sécurité gouvernementales, a profondément perturbé le quotidien des Syriens et des Syriennes, entravant leur capacité à réclamer justice pour les abus des droits humains et les crimes commis par le régime. Les Syriens et les Syriennes résidant dans les zones sous contrôle gouvernemental vivent sous la menace constante d'être pris pour cible par l'une des nombreuses branches des services de sécurité, instrument du gouvernement syrien pour réprimer la liberté d'expression et d'association. Plusieurs organisations syriennes s'attellent à documenter et à lutter contre les violations manifestes et systématiques des droits humains en Syrie. Elles se concentrent principalement sur le partage de preuves avec des tribunaux hors de la Syrie, notamment en Allemagne, en France, en Autriche, aux Pays-Bas et dans d'autres pays de l'Union européenne. Ces derniers commencent à envisager ou à entreprendre les premières démarches pour affirmer leur juridiction universelle afin de poursuivre les auteurs syriens de VSLC et de torture.

**La compétence universelle** est une approche alternative pour la poursuite de la justice et l'établissement des responsabilités. Ce principe juridique permet aux tribunaux nationaux de juger des individus pour certains crimes graves, peu importe le lieu où le crime a été commis, la nationalité de l'auteur ou de la victime, ou tout autre lien avec l'État exerçant sa juridiction. Ce principe permet à un État de poursuivre des individus pour des crimes jugés particulièrement abominables et ayant un impact mondial, comme les crimes contre l'humanité, le génocide et la torture. La compétence universelle repose sur l'idée que certains crimes sont si graves qu'ils concernent l'ensemble de la communauté internationale, et aucun État ne devrait offrir un refuge aux auteurs de tels crimes. La compétence universelle est une initiative ambitieuse entreprise par plusieurs gouvernements à travers le monde pour créer des mécanismes d'établissement des responsabilités pour des crimes exceptionnellement graves nécessitant des interventions internationales. La compétence universelle diffère de la compétence territoriale et nationale dans son application. De nombreuses ONG, ainsi que des mécanismes de l'ONU, des cabinets d'avocates et d'avocats privés et des procureures et des procureurs d'État indépendants, élaborent des dossiers contre des auteurs présumés syriens de VSLC. Pourtant, à ce jour, un seul a été reconnu coupable de VSLC. Anwar Raslan a été reconnu coupable de plusieurs chefs d'accusation, incluant le viol, la coercition sexuelle et l'atteinte sexuelle, qualifiés de crimes contre l'humanité<sup>6</sup>.

Nombre de personnes survivantes, de familles et d'acteurs de la justice nourrissent l'espoir que l'initiation de procès sous compétence universelle marque une avancée vers l'établissement des responsabilités des responsables d'atrocités. Cependant, des informations récentes montrent une réticence de la part des États à appliquer de manière exhaustive la juridiction universelle, en favorisant des mesures qui en limitent la portée. La France est un exemple récent et significatif d'un État confronté à des difficultés pour atteindre un consensus interne sur l'application de la juridiction universelle dans les cas liés à la Syrie, bien que sa législation l'autorise. La Cour de cassation, le 12 mai 2023, a annulé sa décision de 2021 qui statuait que les crimes contre l'humanité commis sous Bachar el-Assad ne pouvaient pas être poursuivis en France, car ils n'étaient pas sanctionnés par le droit syrien. Même si la compétence universelle offre un cadre pour engager des poursuites contre un éventail de crimes internationaux, il existe peu de cas concrets de son utilisation dans les tribunaux nationaux<sup>7</sup>. Les États s'orientent vers une juridiction universelle conditionnelle, exigeant

un lien plus étroit entre le crime allégué et l'État poursuivant. Ce virage est motivé par les craintes des États quant aux risques de déborder des limites judiciaires et de poursuivre des étrangers pour des crimes commis hors de leurs frontières, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la justice internationale<sup>8</sup>.

L'application de la compétence universelle pour rendre justice aux victimes des VSLC est en cours de développement, tant au niveau international qu'en ce qui concerne spécifiquement la Syrie. Bien que des enquêtes et des procédures judiciaires soient en cours pour des crimes de VSLC sous le régime de la compétence universelle, leur application dans divers pays rencontre encore des obstacles et des défis<sup>9</sup>. Néanmoins, la reconnaissance croissante par les organisations de défense des droits humains et les militantes et les militants de la nécessité de la compétence universelle dans les systèmes juridiques nationaux et internationaux marque un tournant vers l'établissement des responsabilités des auteurs de crimes graves tels que les VSLC, quel que soit leur lieu ou leur nationalité<sup>10</sup>. La saisine de la situation en Syrie par la Cour pénale internationale paraît peu probable tant que la Russie dispose d'un droit de veto au Conseil de sécurité, faisant ainsi de la compétence universelle exercée par d'autres nations la seule option viable actuellement pour les personnes survivantes syriennes de VSLC.

## **Innovations, opportunités, et défis**

Synergy et son partenaire LDHR aident les personnes survivantes syriennes à obtenir une justice et un établissement des responsabilités sensibles à la dimension de genre, notamment en menant des FME pour documenter la torture, les violences sexuelles et les traitements inhumains subis pendant la détention ou au moment de l'arrestation arbitraire. La documentation médico-légale se fait selon les normes internationales établies dans le Protocole d'Istanbul, *manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Protocole d'Istanbul)*<sup>11</sup>. Le Protocole d'Istanbul, en établissant des normes juridiques internationales contre la torture, fournit des directives pour mener des enquêtes légales et médicales efficaces en cas d'allégations de torture et de mauvais traitements. La formation intensive de trois semaines de Synergy, fondée sur les directives du Protocole d'Istanbul, prépare les responsables de la documentation médicale sur le terrain à recueillir des preuves physiques et psychologiques de torture et de mauvais traitements. Cette formation comprend l'apprentissage de la prise d'antécédents médicaux, la réalisation d'exams physiques, l'interprétation des résultats, la rédaction de conclusions et recommandations, ainsi que l'évaluation de formes spécifiques de torture, y compris la torture sexuelle. Sur la base de ce protocole, Synergy et LDHR ont conçu un formulaire standard à utiliser par les responsables de la documentation médicale sur le terrain lors de la documentation des lésions physiques et psychologiques des personnes survivantes. Étant donné l'absence de poursuites judiciaires contre les responsables de ces crimes en Syrie, l'approche de Synergy et de LDHR offre aux personnes survivantes un accès à la justice et à l'établissement des responsabilités à travers les mécanismes internationaux et les initiatives menées en faveur des victimes/personnes survivantes syriennes.

Le processus de documentation commence avec l'équipe de sensibilisation et de gestion des cas de LDHR qui conduit des sessions de sensibilisation communautaire pour clarifier le processus de documentation médico-légale et les services d'orientation proposés par LDHR. Les personnes survivantes souhaitant documenter

leurs blessures physiques et psychologiques peuvent s'adresser directement à LDHR ou être dirigées par d'autres personnes ou entités. Après une évaluation initiale, l'équipe de gestion des cas initie un processus détaillé de consentement éclairé, durant lequel les personnes survivantes s'informent sur toutes les étapes de l'évaluation physique, les modalités de stockage et de partage des évaluations écrites au sein et en dehors de l'organisation. Après avoir donné leur accord et signé le formulaire de consentement éclairé, les personnes survivantes sont dirigées vers un ou une médecin de LDHR pour une évaluation à un moment et un lieu mutuellement convenus. Le ou la médecin doit de nouveau obtenir le consentement éclairé du ou de la patiente avant de procéder à un examen et un entretien complets, puis remplir le formulaire standard avec ses conclusions et recommandations. Les données recueillies lors de l'examen médico-légal sont ensuite conservées et partagées avec les acteurs judiciaires, constituant des preuves pour appuyer les démarches de montage de dossiers en vue de poursuivre les auteurs de ces crimes. Avant de transmettre un rapport médical aux autorités judiciaires, LDHR vérifie systématiquement que la personne survivante a explicitement consenti à partager ce rapport avec l'entité judiciaire spécifique concernée.

En complément du Protocole d'Istanbul, l'approche de Synergy et de LDHR s'enrichit aussi des directives du Code Murad<sup>12</sup> et du Protocole international relatif aux enquêtes sur les violences sexuelles dans les situations de conflit (IP2). Le formulaire standard et l'ensemble du processus, allant du premier contact de la personne survivante avec LDHR pour la documentation jusqu'au suivi avec les acteurs judiciaires, en passant par le consentement éclairé, la gestion des cas et l'orientation vers d'autres services, sont régis par les principes du Code Murad et de l'IP2<sup>13</sup>. Cette méthode met l'accent sur la sécurité des personnes survivantes, en sollicitant leur consentement éclairé tout au long du processus, en respectant leurs choix personnels et en préservant leur droit au respect de la vie privée et à la maîtrise de leurs données personnelles. Par ailleurs, les responsables de la documentation sur le terrain et l'équipe chargée de la gestion des cas bénéficient d'une formation complète avant de prendre contact avec les personnes survivantes et sont sensibilisés au contexte culturel et à la stigmatisation que les personnes survivantes peuvent subir dans leurs communautés, afin d'adapter la communication aux besoins individuels de chaque personne survivante. Synergy et LDHR ont mis en place des dispositifs de soutien pour accompagner les personnes survivantes tout au long du processus de documentation médicale. Ces dispositifs comprennent un système de gestion des cas, où les personnes survivantes sont orientées vers des prestataires de services sélectionnés par LDHR et capables d'offrir des services médicaux, juridiques, psychosociaux, de subsistance et d'autres types d'aide que LDHR ne fournit pas directement. De plus, Synergy et LDHR ont développé un programme communautaire visant à lutter contre la stigmatisation liée aux violences sexuelles dans les communautés syriennes, offrant ainsi un appui supplémentaire aux personnes survivantes au cœur de leurs propres communautés.

Les évaluations médico-légales de Synergy et LDHR pour les personnes survivantes de VSLC et de torture peuvent initier des enquêtes sur des crimes contre l'humanité et d'autres infractions internationales, orienter les efforts de constitution de dossiers en identifiant des schémas, des lieux et des auteurs, et servir de preuves dans des procès pénaux et civils. Synergy et LDHR collaborent avec des avocats et des avocates des plaignants et des procureurs et des procureures en Europe et aux États-Unis, ainsi qu'avec des mécanismes des Nations Unies (tels que la Commission d'enquête de l'ONU sur la Syrie et le IIIM) en fournissant une documentation médico-légale pour appuyer la préparation des dossiers. Toutefois, ni Synergy ni LDHR ne mènent directement des actions en justice pour des poursuites ou des réparations, et ne jouent pas le rôle d'avocate ou d'avocat plaignante ou de procureur ou procureur dans les procédures judiciaires.

Pendant le processus de documentation médico-légale, les personnes survivantes sont informées en détail des options de partage de leur documentation avec divers acteurs judiciaires, mécanismes des Nations unies, procureurs et procureures et tribunaux. Elles ont également la possibilité de partager ces rapports soit de manière anonyme (avec les informations d'identification retirées), soit dans leur forme originale avec toutes les informations conservées. Les évaluations médico-légales achevées sont conservées en toute sécurité sous forme papier et électronique jusqu'à leur utilisation nécessaire. LDHR reçoit fréquemment des demandes d'acteurs judiciaires et de mécanismes des Nations unies pour des dossiers correspondant à des critères spécifiques, comme « les cas de VSLC survenus entre 2011 –2013 dans un lieu de détention spécifique ». Dans ce cas, LDHR contacte de nouveau toutes les personnes survivantes correspondant aux critères demandés et confirme une fois de plus si elles souhaitent partager leur cas avec l'organisation ou la personne demanderesse. Les personnes survivantes ont

toujours le choix de refuser, même si elles avaient précédemment donné leur consentement pour partager leur dossier. Si une personne survivante donne son accord, son cas est alors partagé sous forme numérique et peut être soit anonymisé, soit complet, selon ses souhaits.

Synergy travaille actuellement sur des vidéos animées pour informer les personnes survivantes avant leur venue au centre de documentation. Malgré notre processus de consentement éclairé déjà exhaustif, nous souhaitons offrir aux personnes survivantes davantage d'informations sur les voies de justice et d'établissement des responsabilités dans un format accessible avant leur rencontre avec les médecins. Cela leur donnera l'opportunité de réaliser des recherches préalables avant de se rendre au lieu de documentation. Par ailleurs, nous aspirons à alléger la charge des médecins en clarifiant à l'avance tous les mécanismes juridiques pour les personnes survivantes de VSLC qui les découvrent pour la première fois. Nous avons créé deux versions de la vidéo de consentement éclairé : une pour les adultes survivants et une autre pour les enfants survivants.

LDHR réalise la documentation médico-légale pour toute personne ayant survécu à la torture, aux VSLC et à des traitements cruels, inhumains ou dégradants en Syrie. Il n'est pas exigé que la personne soit de nationalité syrienne, ni que les crimes aient été présumément commis par le régime syrien ; cependant, **les crimes doivent s'être déroulés en Syrie**. Bien que LDHR se concentre sur la documentation des crimes survenus depuis 2011, cette exigence n'est pas absolue. Parfois, des individus qui ont subi des tortures il y a des décennies sollicitent des documents médico-légaux auprès de LDHR. **Néanmoins, les crimes documentés doivent correspondre à des crimes internationaux et à des violations des droits humains, tels que la torture, la VSLC et les traitements cruels, inhumains ou dégradants.** Les crimes de violence domestique et autres délits relevant du droit interne syrien ne sont pas pris en charge par LDHR.

LDHR utilise un système de sélection et de gestion de dossiers pour s'assurer que les personnes demandant une documentation médico-légale remplissent les critères requis. Outre la nature des abus présumés, les gestionnaires de cas vérifient l'âge de la personne survivante, **LDHR ne documentant actuellement pas les cas des enfants âgés de moins de 12 ans**. Bien que le soutien aux enfants survivants soit essentiel pour LDHR et Synergy, nous avons conclu que LDHR manque actuellement de l'expertise spécialisée requise pour les cas complexes de jeunes enfants traumatisés. Synergy, ayant dispensé deux semaines complètes de formation multidisciplinaire sur la documentation concernant les enfants survivants, choisit, dans un souci de précaution, de ne pas réaliser de documentation médico-légale sur les jeunes enfants afin d'éviter tout préjudice potentiel.

**Des freins géographiques** peuvent parfois empêcher les personnes survivantes d'accéder à la documentation médico-légale si aucun membre du corps médical de LDHR ne peut se rendre en toute sécurité dans leur région. Bien que l'équipe médicale de LDHR soit située dans diverses régions en Turquie et en Syrie, les médecins ne sont pas présents dans toutes les zones dans lesquelles se trouvent des personnes survivantes. Synergy et LDHR ont envisagé la réalisation à distance de FME par vidéo, mais ont renoncé à cette méthode pour des raisons de confidentialité, de fiabilité des preuves et de bien-être des personnes survivantes.

Les gestionnaires de cas ne prennent pas en charge les personnes survivantes dont **les cas ont déjà été documentés par d'autres entités**. Il est crucial d'éviter de multiplier les dossiers pour une même personne survivante pour prévenir les incohérences ou contradictions qui pourraient nuire aux procédures judiciaires. Cette multiplicité pourrait compromettre les poursuites des responsables et affecter les chances des personnes survivantes d'obtenir réparation ou asile.

LDHR peut décider de ne pas traiter un cas qui remplit tous les critères si **la crédibilité ou le comportement de la personne survivante semble erratique ou peu fiable**. Cette situation est extrêmement rare, car LDHR évite de porter des jugements précipités sur la crédibilité avant d'avoir examiné une personne et entendu son récit complet, mais il arrive que les gestionnaires de cas perçoivent des informations inhabituelles ou douteuses lors de la sélection. Dans ces cas exceptionnels, les gestionnaires de cas en discutent avec la direction de LDHR, le ou la principale experte médicale et les spécialistes de Synergy pour évaluer la fiabilité, les risques et les démarches à suivre.

LDHR conserve des dossiers complets, incluant à la fois ceux qu'elle a documentés et ceux qu'elle a choisis de ne pas documenter, en précisant les motifs de ces décisions. Ces archives sont cruciales pour éviter la double documentation et pour comprendre pourquoi certains cas ont été refusés. La rotation du personnel, liée à la mobilité continue de la diaspora syrienne, est un enjeu majeur dans ce contexte, rendant cruciale une tenue rigoureuse des archives pour préserver le savoir institutionnel.

L'équipe de gestion des cas de LDHR réalise une évaluation initiale incluant l'identification des besoins préliminaires de la personne survivante dès le premier contact. Les demandes de soutien fréquentes en dehors des services de LDHR incluent la subsistance, l'aide financière, les soins médicaux et la santé mentale. Après cette première évaluation, l'équipe de gestion des cas de LDHR désigne un responsable de la documentation médico-légale sur le terrain pour procéder à l'examen de la personne survivante. Tandis que se déroule le processus d'évaluation médicale, physique et psychologique, l'équipe de gestion de cas élabore simultanément un plan d'orientation pour la personne survivante vers d'autres services nécessaires identifiés lors de la première évaluation. L'équipe entre alors en communication avec des prestataires de services certifiés pour lancer un processus d'orientation adapté à la personne survivante.

Pendant les séances de formation en évaluation médico-légale avec Synergy, les responsables de la documentation sur le terrain apprennent à identifier non seulement les preuves physiques de torture et de mauvais traitements, mais aussi à consigner les preuves psychologiques de torture, de VSLC, et de mauvais traitements. Les médecins, qui évaluent régulièrement de manière informelle l'état mental de leurs patients et patientes, sont déjà familiarisés avec les bases de la documentation des signes et des symptômes de divers troubles mentaux tels que l'insomnie, l'hypervigilance, la peur, le désespoir, l'agitation, etc. La formation en évaluation psychologique apporte des connaissances et des outils supplémentaires pour poser des diagnostics préliminaires éclairés (comme la dépression majeure, le trouble de stress post-traumatique, etc.), contribuant ainsi à soutenir les besoins de soutien psychosocial (SPS) des personnes survivantes. Une fois la documentation physique et psychologique achevée, le ou la médecin ayant réalisé l'évaluation recommande à l'équipe de gestion de cas d'orienter la personne survivante vers un soutien médical supplémentaire auprès des prestataires de services validés du réseau de LDHR ou vers un soutien en santé mentale et un soutien psychosocial (SPS) par des spécialistes.

Afin de garantir que les personnes survivantes aient des attentes réalistes quant aux services reçus et d'éviter des incitations erronées à la documentation médico-légale, LDHR, partenaire de Synergy, ne propose qu'un seul service : l'évaluation médico-légale. L'orientation et la gestion de cas sont proposées uniquement comme services complémentaires pour accompagner les personnes survivantes tout au long du processus de documentation médico-légale, potentiellement éprouvant psychologiquement. Aucun paiement n'est accordé aux personnes survivantes, à l'exception du remboursement des frais de déplacement ou d'hébergement si nécessaires pour rencontrer le personnel médical. L'équipe de sensibilisation et de gestion des cas clarifie ce processus et ses limites dès le début afin d'éviter toute fausse attente chez la personne survivante. Il est également crucial d'avoir un dialogue approfondi entre l'équipe de gestion de cas et les responsables de la documentation sur le terrain avec la personne survivante, pour lui expliquer que tous les cas documentés ne déboucheront pas nécessairement sur des poursuites judiciaires, et que ce processus, long et très complexe, peut durer de nombreuses années. Il est crucial de ne pas créer de faux espoirs chez les personnes survivantes, ce qui pourrait entraîner des dommages psychologiques à long terme.

Pour répondre efficacement aux besoins des personnes survivantes et surmonter les obstacles qu'elles rencontrent dans l'accès à la justice et à l'établissement des responsabilités, Synergy et LDHR ont développé diverses stratégies pour peaufiner leurs services et programmes. Le programme adopte une approche tenant compte du traumatisme, reconnaissant le traumatisme important vécu par les personnes survivantes et veillant à ce que leurs expériences soient comprises et validées. Cette méthode se concentre sur la création d'environnements sûrs et accueillants, le renforcement des personnes survivantes et la prévention de la re-traumatisation, en utilisant un langage, des pratiques et des procédures adaptés. Synergy et LDHR s'efforcent de rendre leurs programmes accessibles et inclusifs pour toutes les personnes survivantes, indépendamment de



leur origine, capacités ou identités. Cet engagement inclut la fourniture si nécessaire de services d'interprétation linguistique pour les activités et le respect des sensibilités culturelles.

Un principe essentiel du programme repose sur la conviction que les approches multidisciplinaires conduisent aux meilleurs résultats. À cette fin, Synergy et LDHR constituent une équipe diversifiée de personnes professionnelles, comprenant des avocats et des avocates, des médecins, des spécialistes en santé mentale et en soutien psychosocial (SPS), des responsables des enquêtes, des défenseurs et des défenseuses des droits humains et des spécialistes dans leurs domaines respectifs. En tirant parti de leur expertise collective et de leurs perspectives variées, Synergy et LDHR sont en mesure de fournir des réponses globales aux personnes survivantes de violations des droits humains, les autonomisant et garantissant qu'elles bénéficient de soins de la plus haute qualité.

Reconnaissant l'importance de l'engagement communautaire et de l'éducation pour surmonter les obstacles à la justice, Synergy et LDHR ont développé un programme visant à combattre la stigmatisation associée à la violence sexuelle dans les communautés des personnes survivantes. Ce programme permet à des premiers secours qualifiés et à des militants et militantes luttant contre la stigmatisation de déployer des campagnes de sensibilisation et d'entrer en interaction avec les communautés. L'objectif est de favoriser la compréhension, de combattre les stigmates et d'encourager les signalements de violences. En promouvant un environnement de soutien et en sensibilisant, les personnes survivantes sont davantage susceptibles de se manifester et d'accéder aux services disponibles.

Synergy et LDHR privilégient la collaboration et les partenariats pour répondre aux besoins complexes des personnes survivantes. Par leur collaboration avec d'autres prestataires de services et organisations, Synergy assure une réponse coordonnée et efficace. Les prestataires de services sont rigoureusement évalués par LDHR, qui établit un mécanisme d'orientation adéquat pour les personnes survivantes. Ce processus de vérification est essentiel pour s'assurer que la personne survivante soit orientée vers d'autres services tenant compte des traumatismes et centrés sur la personne survivante, proposés par des organisations conscientes de l'impact de la VSLC sur les personnes survivantes et expérimentées dans le travail avec celles ayant vécu cette expérience traumatisante.

Il est crucial de noter que la conception des services et des programmes est un processus dynamique, s'adaptant aux besoins et aux retours d'expérience des personnes survivantes. Synergy et LDHR ont instauré un mécanisme permettant aux personnes survivantes de partager leur expérience, que ce soit après l'évaluation médicale ou suite à l'orientation vers des services référencés. L'objectif est de mettre en place une démarche centrée sur les personnes survivantes, favorisant leur bien-être, leur émancipation, et leur accès à la justice et à l'établissement des responsabilités.

À ce jour, juin 2023, la condamnation d'Anwar Raslan pour plusieurs chefs d'accusation, dont des cas de violence sexuelle considérés comme des crimes contre l'humanité, représente le seul cas notable d'établissement des responsabilités pour les personnes survivantes syriennes de VSLC. Face aux défis, notamment l'impossibilité de juger ces crimes durant le conflit sous le régime de Bachar el-Assad et la réticence d'autres nations à utiliser la compétence universelle, les personnes survivantes de VSLC sont souvent privées de toute forme de justice ou d'établissement des responsabilités. Les réparations officielles ne sont pas délivrées par le gouvernement syrien et semblent improbables sans une transition politique majeure entraînant la chute de la famille Al-Assad. Certaines ONG proposent aux personnes survivantes de VSLC des formes de soutien qu'elles qualifient de « réparations », mais il s'agit plutôt d'aides limitées telles que l'assistance financière, le soutien à la subsistance, l'aide médicale et le soutien en santé mentale et psychosociale (SMSPS), et non de réparations véritablement axées sur la justice. L'organisation Sednaya, gérée par des personnes survivantes, fournit des services de soutien vitaux et dirige un projet de réparations des dommages subis (notamment à Mersin, Hatay, Urfa et Gaziantep), qui vise à aider les individus dans leurs démarches pour des demandes d'indemnisation et de restitution, même s'il est peu probable que ces initiatives soient prochainement reconnues par le gouvernement syrien. Comme évoqué, beaucoup de personnes survivantes gardent espoir en une justice et un établissement des

responsabilités à l'avenir, mais sont conscientes que le chemin sera long et semé d'embûches jusqu'à la fin de la guerre et un changement politique majeur en Syrie.

Malgré les défis, les personnes survivantes éprouvent un certain soulagement et de l'espoir suite au processus de FME. La validation de l'expérience des personnes survivantes est extrêmement importante. Pour de nombreuses personnes survivantes, partager leur vécu avec le personnel médical est souvent la première occasion où elles se sentent écoutées sans jugement par une personne formée aux approches centrées sur les personnes survivantes et consciente des traumatismes, lors de la collecte d'informations. Cette expérience peut s'avérer très puissante et positive. Il doit être rappelé aux personnes survivantes que leur expérience est bien réelle et qu'elles ne sont en rien fautives ; c'est l'auteur des faits qui devrait être stigmatisé et puni. Dans les enquêtes de retour d'expérience menées par LDHR, une personne a répondu : « [C'étaient] des mots que je n'avais pas prononcés depuis sept ans. Cela représentait pour moi une obsession et un fardeau très lourd à porter. J'ai pu en parler de manière exhaustive. C'était comme si j'avais vidé mon esprit de toutes pensées liées à mon arrestation et que j'étais devenue une personne différente ». L'évaluation médico-légale offre également l'opportunité de discuter avec une personne professionnelle de santé des divers effets physiques et psychologiques des sévices subis (par exemple, les flashbacks, l'hypervigilance, les troubles du sommeil, les dysfonctionnements érectiles, etc.), et de poser un diagnostic pour orienter vers des soins adaptés. Une personne interrogée sur l'aspect le plus bénéfique du service fourni par LDHR a indiqué : « Le service psychologique vers lequel j'ai été orienté a considérablement amélioré ma santé mentale ».

Le succès de l'adoption d'une méthode de documentation tenant compte du traumatisme et axée sur la personne survivante se manifeste dans la mesure du confort et de la confiance que la personne survivante développe et partage avec les responsables de la documentation sur le terrain. Les retours d'enquêtes de satisfaction post-documentation montrent un sentiment de soulagement chez les personnes survivantes, heureuses de pouvoir partager leur expérience avec une personne non-jugeante, respectueuse de leur vie privée et de la confidentialité des informations sensibles partagées, et qui comprend le contexte de la violence vécue, ainsi que la stigmatisation et les résistances rencontrées au sein de leur famille et communauté. Les responsables de la documentation sur le terrain sont formés à comprendre le type de traumatisme expérimenté par les personnes survivantes et à reconnaître ses manifestations physiques et psychologiques durant le processus de documentation (leurs réactions à certaines questions, leur comportement durant les entretiens, leur manière d'entrer dans la salle, la façon dont ils parlent de certains actes de violence sexuelle, etc.).

Le défi de l'implémentation d'une approche centrée sur les personnes survivantes et tenant compte des traumatismes réside dans la nécessité de temps et de ressources pour former les responsables de la documentation sur le terrain, les travailleuses et travailleurs sociaux et l'équipe de sensibilisation. Synergy et LDHR offrent une formation approfondie à leur équipe et assurent un suivi et un accompagnement continu après la formation, permettant aux personnes formées de bénéficier de références et de consultations avec l'équipe de formation lorsqu'elles gèrent des cas complexes. À l'échelle des cas individuels, pour les responsables de la documentation sur le terrain, l'adoption d'approches centrées sur le survivant et tenant compte des traumatismes est extrêmement chronophage. Cela implique d'offrir des pauses régulières selon les besoins des personnes survivantes et souvent de poursuivre l'évaluation sur plusieurs visites, plutôt que de tout compléter en une seule, même si cette dernière option serait plus pratique pour le personnel médical. Un autre défi (et une raison pour laquelle une formation approfondie et un suivi sont essentiels) est que, dans certains contextes, les concepts clés des approches centrées sur les traumatismes et les personnes survivantes (confidentialité, respect de la vie privée, autonomie de la personne survivante) ne sont pas communément acceptés ou reconnus culturellement. Par exemple, de nombreuses personnes survivantes n'ayant pas leur propre téléphone doivent inscrire les numéros de téléphone d'autres membres de leur famille lorsqu'elles remplissent les formulaires de gestion des cas. L'équipe de gestion des cas doit faire preuve de grande prudence si la personne survivante ne souhaite pas que les membres de sa famille soient informés du service qu'elle sollicite auprès de LDHR, en raison de la stigmatisation liée à la violence sexuelle au sein de leurs familles et communautés.

Il est mentalement éprouvant pour les responsables de la documentation sur le terrain de se concentrer pendant de longues périodes sur les besoins et les désirs de la personne survivante, tout en vivant eux-mêmes souvent un traumatisme secondaire, en écoutant des témoignages de souffrances et en observant les séquelles physiques et psychologiques de la torture et des VSLC. Plusieurs responsables de la documentation sur le terrain ont aussi vécu directement des expériences traumatisantes, y compris des arrestations et des détentions, des bombardements, la disparition de membres de leur famille, et plus récemment, des traumatismes liés à des séismes. Centrer le processus sur les besoins de la personne survivante signifie, par définition, que les besoins et les souhaits des responsables de la documentation sur le terrain sont secondaires par rapport à ceux de la personne survivante documentée, ce qui est difficile dans des contextes où la majorité de la population, y compris les responsables de la documentation sur le terrain, ont été exposés à des traumatismes et des tragédies. Le taux d'épuisement professionnel est élevé et doit être géré de manière adéquate, entraînant la prise en charge d'un nombre de cas inférieur à celui souhaité.

## **Leçons, réflexions et recommandations**

**Évoquer la violence sexuelle et les récits des personnes survivantes détenues reste entouré de stigmates et de tabous au cœur des communautés syriennes. Cette réalité a des répercussions négatives sur les personnes survivantes, ainsi que sur leurs familles et leurs communautés. Elle constitue également un frein et un obstacle pour les personnes survivantes en quête de justice. Il est donc essentiel de fournir un soutien aux personnes survivantes pour les aider à affronter et à surmonter ces difficultés. Pour apporter l'aide nécessaire aux personnes survivantes dans le processus de documentation de leurs expériences, Synergy et LDHR ont mis en place un programme de gestion de cas, de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation, visant à encourager les communautés à aborder ces sujets difficiles, à reconnaître leur impact sur les personnes survivantes, leurs familles et leur communauté et à créer un environnement propice à la quête de justice et au début de leur guérison.**

Offrir un soutien adéquat aux personnes survivantes membres des communautés LGBTQ+ victimes de VSLC en Syrie est un défi, en raison des préjugés extrêmes à leur égard. Synergy et LDHR s'engagent certes à documenter ces cas, mais il est complexe de mener des discussions ouvertes et d'orienter vers des services de suivi appropriés pour les personnes survivantes membres des communautés LGBTQ+, en raison des risques de violation de la confidentialité, de stigmatisation ou même de violence ciblant la personne survivante si son appartenance LGBTQ+ est révélée. En général, ces cas sont traités de la même manière que tous les autres, sans tenir compte des préoccupations spécifiques des membres des communautés LGBTQ+, ce qui peut limiter leur capacité à se rétablir et à guérir pleinement.

L'absence criante de justice et d'établissement des responsabilités dans le contexte syrien complique l'adaptation des approches pour renforcer la prise en compte des spécificités de genre. Heureusement, on observe une sensibilisation croissante aux dimensions genrées de l'impact différentiel du conflit selon les genres et une prise de conscience accrue du fait que la violence sexuelle touche les hommes autant que les femmes. S'il y a un aspect positif à relever, malgré la longueur et l'horreur du conflit, c'est sa contribution à l'ouverture de certains pans de la société, auparavant réticents, aux idées d'équité de genres et à l'adoption d'approches sensibles à cette question. Il est indéniable que la violence sexuelle a affecté des dizaines de milliers de Syriennes et de Syriens et qu'eux, ainsi que leurs familles, ont besoin de soutien et non de stigmatisation. Certes, le stigmate entourant la violence sexuelle est très prégnant dans la plupart des sociétés et il faudra plus que de simples mots et la prise de conscience de l'étendue de cette violence pour l'atténuer.

Depuis 2019, Synergy et LDHR s'investissent dans des programmes destinés à diminuer la stigmatisation au sein des communautés syriennes, reconnaissant la nécessité d'un engagement à long terme et la lenteur des progrès. Nous continuons notre coopération avec nos partenaires dans les communautés syriennes pour sensibiliser la population sur les conséquences du stigmatisme sur les individus, les familles et la société globalement. La stigmatisation, en réduisant les personnes survivantes au silence, en les isolant et en les privant de services essentiels, y compris de soutien juridique, entrave leur accès à la justice et à l'établissement des responsabilités. Les communautés doivent affronter la stigmatisation et œuvrer à en réduire l'impact, pour que les personnes survivantes se sentent à l'aise de raconter leurs histoires et de rechercher justice. L'engagement de multiples parties prenantes, de toutes identités de genre et de toutes communautés, est crucial pour générer une force capable de contrecarrer et d'atténuer les mythes et préjugés néfastes envers les personnes survivantes de violences sexuelles.

La démarche communautaire de Synergy et de LDHR en faveur des personnes survivantes a entraîné une hausse notable du nombre de personnes demandant la documentation de leurs blessures. Les orientations de la part d'autres personnes survivantes ayant documenté leurs lésions sont en hausse, témoignant de leur expérience positive et des avantages qu'elles ont ressentis. Par ailleurs, le nombre d'hommes survivants de violences sexuelles est en hausse, alors que de plus en plus de personnes dans la communauté commencent à parler des violences endurées en détention et de leur impact sur la vie quotidienne, la famille et la communauté.

Un des défis dans la satisfaction des besoins des personnes survivantes est que l'obtention de justice et d'établissement des responsabilités pour les crimes est un processus long, et de nombreuses personnes survivantes qui documentent leurs blessures pour ces raisons pourraient ne jamais voir les auteurs être poursuivis en justice. Bien que les retombées de la documentation médico-légale dans la poursuite des auteurs de ces crimes ne soient pas immédiatement perceptibles, les victimes ressentent plus vite les bienfaits sur leur bien-être mental et psychologique. De plus, l'espoir que cette démarche documentaire contribue à des initiatives d'établissement des responsabilités plus étendues demeure une motivation pour elles à solliciter ce service. Par conséquent, une grande part du processus de consentement éclairé et des actions de sensibilisation menées par l'équipe de gestion des cas vise à assurer que les attentes quant aux résultats de la documentation soient réalistes et à éviter toute promesse trompeuse faite aux personnes survivantes.

Pour poursuivre la documentation sur la torture et la violence sexuelle en vue de la collecte de preuves, contribuant à la justice pour les personnes survivantes et à l'établissement des responsabilités des coupables, une collaboration étroite entre les organismes documentaires et les acteurs engagés dans l'établissement des responsabilités est essentielle afin que les preuves recueillies soient utilisées avec efficacité. Une mobilisation accrue au sein de la communauté est essentielle pour sensibiliser aux différents mécanismes et voies existantes pour la justice et l'établissement des responsabilités. Dans le contexte syrien, les mécanismes internationaux semblent souvent abstraits pour les survivants syriens, et il existe une méfiance quant à l'efficacité de la communauté internationale à assurer justice pour les personnes survivantes.

Le principal défi pour maintenir ce travail à un niveau suffisant pour induire un changement est la lutte constante pour obtenir des financements. Il manque des subventions pluriannuelles qui permettraient aux organisations de concevoir de manière réfléchie des programmes centrés sur les personnes survivantes, en collaboration avec des acteurs locaux et les personnes survivantes elles-mêmes, de réévaluer régulièrement pour s'assurer que les résultats attendus sont atteints, puis de les affiner et d'ajuster au besoin. Trop fréquemment, les opportunités de financement sont limitées à des programmes de un à deux ans, alors que des subventions de trois à cinq ans permettraient aux organisations une plus grande flexibilité pour surveiller, évaluer, apprendre et apporter des améliorations en cours de route, répondant ainsi mieux aux besoins des personnes survivantes. Un autre frein est la réticence des grands donateurs étatiques à reconnaître et à financer des petites organisations qui effectuent un travail remarquable et adapté, centré sur les personnes survivantes. De nombreux donateurs étatiques préfèrent collaborer avec des grandes organisations qu'ils connaissent déjà, bien que ces dernières manquent souvent de l'expertise nécessaire pour élaborer des programmes solides et ne fassent appel à des spécialistes externes qu'une fois la subvention obtenue.

L'emploi de la documentation médico-légale en tant que voie vers la justice pour les survivants de violences sexuelles liées aux conflits trouve son utilité dans une variété de contextes, tant durant le conflit qu'après. Nous avons examiné et évalué l'application de ce programme au Yémen, en Ukraine et en Irak, où la capacité technique de documenter médicalement les VSLC pour la justice et l'établissement des responsabilités est faible, et ce, malgré l'existence d'efforts et d'initiatives pour traduire en justice les auteurs de ces crimes. Pour une mise en œuvre efficace de la documentation médico-légale, assurant qu'elle soit centrée sur les personnes survivantes et tenant compte des traumatismes, nous souhaitons proposer plusieurs recommandations :

1. **Accentuer la sensibilisation au sein des communautés :** Intensifier les actions de sensibilisation au sein des communautés pour mieux faire connaître la violence sexuelle, ses répercussions sur les personnes survivantes et les communautés, ainsi que l'importance de la justice et de l'établissement des responsabilités. Les séances de sensibilisation devraient aussi informer sur le processus de documentation médico-légale, les droits des personnes survivantes et les services de soutien disponibles. Collaborer avec les femmes et les hommes leaders communautaires, les organisations et les réseaux locaux afin d'assurer une couverture exhaustive et de rejoindre les personnes survivantes qui pourraient hésiter à se manifester.
2. Renforcer la connaissance des mécanismes de justice : Mettre en place des initiatives de sensibilisation communautaire pour informer sur les mécanismes de justice accessibles, tant au niveau national qu'international. Consolider la confiance en ces mécanismes et souligner leur capacité cruciale à garantir la justice pour les personnes survivantes.
3. **Lutte contre la stigmatisation :** Initier et maintenir des programmes et des initiatives visant à réduire la stigmatisation dans les communautés, en mettant l'accent sur l'importance de soutenir les personnes survivantes et de contester les préjugés et mythes négatifs entourant la violence sexuelle. Encourager la participation et l'implication de divers acteurs, tous genres confondus.
4. **Fournir un soutien intégral :** Étendre les services d'assistance au-delà de la documentation médico-légale, en y incluant une gestion intégrale des cas et l'orientation vers le soutien psychosocial et social (SPS), des aides juridiques et d'autres services indispensables. Adopter une approche centrée sur les personnes survivantes, prenant en compte toutes les dimensions de leur bien-être.
5. **Élaboration et amélioration des documents de consentement éclairé, enrichis par les témoignages des survivants :** Employer diverses méthodes, y compris des vidéos d'animation, etc., pour fournir aux personnes survivantes des informations accessibles et compréhensibles sur les chemins vers la justice et l'établissement des responsabilités, avant même qu'elles ne se présentent sur le lieu de documentation. S'assurer que les matériels soient adaptés aux personnes survivantes, en prenant en compte le contexte culturel et les niveaux de compréhension de lecture du public visé. Améliorer sans cesse le processus de consentement éclairé pour ajuster les attentes des survivants concernant les résultats du processus de documentation.
6. **Mise à jour constante des pratiques de formation et de documentation :** Rester informé des évolutions récentes des protocoles internationaux, des directives et des meilleures pratiques pour la documentation des violences fondées sur le genre et la torture. Mettre à jour fréquemment les programmes de formation et les méthodes de pour les aligner sur les dernières normes. Cela garantit ainsi la validité des preuves pour les procédures judiciaires.
7. **Mettre en place des mécanismes de retour d'information de la part des personnes survivantes :** Consolider le mécanisme de retour d'information de la part des personnes survivantes pour recueillir des retours exhaustifs sur le processus d'évaluation physique et les services d'orientation. Procéder à un examen et une évaluation réguliers de ces retours d'information afin de déterminer les points à améliorer et à réaliser les ajustements nécessaires pour optimiser l'expérience des personnes survivantes.

8. **Effectuer des évaluations d'impact :** Mettre en place des évaluations d'impact régulières pour évaluer l'efficacité et les résultats à long terme du processus de documentation médico-légale. Évaluer l'impact sur les personnes survivantes en ce qui concerne l'accès à la justice, les actions d'établissement des responsabilités et leur bien-être global. Exploitez les résultats obtenus pour peaufiner et perfectionner encore plus les services et les programmes proposés.
9. **Stimuler la collaboration et établir des partenariats, tant au niveau local qu'international :** Poursuivre l'établissement de partenariats avec des organisations, des prestataires de services et des acteurs judiciaires pertinents afin d'assurer une réponse coordonnée et adaptée aux besoins des personnes survivantes. Effectuer des révisions périodiques et des mises à jour du processus de sélection des prestataires de services pour conserver une approche centrée sur les personnes survivantes et tenant compte des traumatismes. Partager des expériences, des pratiques exemplaires et des enseignements tirés dans le but de contribuer aux efforts globaux de lutte contre la violence sexuelle dans les contextes de conflit. Promouvoir une collaboration et coordination active entre les organisations qui documentent la torture et les violences sexuelles et celles qui travaillent en faveur de la justice et de l'établissement des responsabilités. Mettre en place des canaux de communication efficaces pour garantir une utilisation optimale des preuves collectées.
10. **Partage des meilleures pratiques :** S'engager activement dans l'échange de connaissances et la coopération avec d'autres organisations actives dans le domaine de la violence fondée sur le genre et des droits humains. Communiquer activement les meilleures pratiques, les leçons tirées et les études de cas probantes pour participer à l'effort collectif de soutien aux personnes survivantes et à la promotion de la justice à l'échelle mondiale.
11. **Promouvoir l'application de la compétence universelle :** Travailler de concert avec des partenaires internationaux, des organisations de défense des droits humains et des juristes pour défendre l'extension de la compétence universelle aux crimes contre l'humanité, y compris la violence fondée sur le genre et la torture. Collaborer avec les gouvernements et les institutions internationales pour stimuler la poursuite judiciaire des coupables et renforcer l'établissement des responsabilités.
12. **Soutien financier durable :** Plaider en faveur de subventions sur plusieurs années pour soutenir les programmes axés sur les personnes survivantes, offrant aux organisations la capacité de créer, d'évaluer et de perfectionner leurs services en réponse aux besoins évolutifs des personnes survivantes. Encourager les bailleurs de fonds à favoriser les petites structures dotées d'une expertise spécifique.

## Endnotes

- 1 United Nations Human Rights Office of the High Commissioner (UNOHCHR), [Istanbul Protocol: Manual on the Effective Investigation and Documentation of Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment](#) (New York and Geneva, 2022).
- 2 HCR, « Syrie », Portail de données du HCR, consulté le 13 juin 2023. <https://data.unhcr.org/en/situations/syria>.
- 3 Synergy for Justice and Lawyers and Doctors for Human Rights, « The Whole World Has Let Me Down: Understanding What Syrian Women Face During And After Detention » (2021). [https://synergy-for-justice.cdn.prismic.io/synergy-for-justice/c8452ba8-4d89-4fff-8ddd-cd24140d6bb3\\_Understanding+what+Syrian+Women+Face+During+and+After+Detention\\_LDHR\\_SFJ\\_v05\\_Web.pdf](https://synergy-for-justice.cdn.prismic.io/synergy-for-justice/c8452ba8-4d89-4fff-8ddd-cd24140d6bb3_Understanding+what+Syrian+Women+Face+During+and+After+Detention_LDHR_SFJ_v05_Web.pdf).
- 4 Synergy for Justice and Lawyers and Doctors for Human Rights, « The Soul Has Died: Typology, Patterns, Prevalence, and the Devastating Impact of Sexual Violence Against Men and Boys in Syrian Detention Centers, » Page 7, March 2019. <https://ldhrights.org/en/wp-content/uploads/2019/03/The-Soul-Has-Died-Male-Sexual-Violence-Report-English-for-release-copy.pdf>.
- 5 Nations Unies, « Fiche d'information : Rapport 2021 du Secrétaire général sur les VSLC. Nations Unies », consulté le 14 juin 2023. <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/2022/04/factsheet-2021-report-of-the-secretary-general-on-crsv/202204-SG-annual-report-factsheet-2021.pdf>.
- 6 Philip Olterman, "German court jails former intelligence officer for life," The Guardian, 13 janvier 2022. <https://www.theguardian.com/world/2022/jan/13/german-court-jails-former-syrian-intelligence-officer-anwar-raslan-for-life>.
- 7 Simon Foreman, « Compétence universelle : Un compte à rebours s'est-il enclenché pour marquer la fin de l'exception française ? » Source : Justice Info, 12 juin 2023. [International law: La France supprime quelques verrous \(justiceinfo.net\)](https://www.justiceinfo.net).
- 8 Leonard Lewis, "The Politics of Universal Jurisdiction," Human Security Centre, 15 octobre, 2015. <http://www.hscentre.org/global-governance/politics-universal-jurisdiction/>.
- 9 Des exemples marquants incluent l'Argentine en lien avec le Nicaragua, la France associée à la République Démocratique du Congo, et l'Allemagne en rapport avec la Syrie et la Gambie. Consultez le Rapport annuel 2023 sur la compétence universelle de Trial International pour plus d'informations. [International law: La France supprime quelques verrous \(justiceinfo.net\)](https://www.justiceinfo.net).
- 10 Des organisations à l'échelle internationale telles que Civitas Maxima, le Center for Justice and Accountability (CJA), l'European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR) et REDRESS sont activement engagées dans la promotion de la compétence universelle.
- 11 HCDH, [Protocole d'Istanbul : Manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#).
- 12 Institute for International Criminal Investigation (IICI), [Code de conduite mondial relatif à la documentation et aux enquêtes sur les violences sexuelles liées aux conflits \(Code Murad\)](#) (2022).
- 13 Sara Ferro Ribeiro et Danae van der Straten Ponthoz, représentant le Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni, [ont publié le Protocole international relatif aux enquêtes sur les violences sexuelles dans les situations de conflit, 2<sup>e</sup> Édition](#) (mars 2017).



**GIJTR**

Global Initiative for Justice  
Truth & Reconciliation